

Enfin signé par les ministres !

L'agenda social 2017-2019 commun aux deux ministères : transition écologique et solidaire (MTES) et cohésion des territoires (MCT) vient d'être signé le **16 janvier 2018** par les deux ministres. Nous pouvons ainsi mesurer la réactivité de nos ministres en termes de dialogue social !

L'évolution statutaire des OPA

Le chantier relatif à nos règles statutaires qui doit décider de notre avenir, celui de nos missions et métiers est inscrit à l'agenda mais il est **toujours conditionné à un cadrage de la fonction publique et du budget. Le calendrier sera précisé en fonction des orientations** prises par la fonction publique.

Incontestablement, le ministère n'a pas pesé de tout son poids pour qu'une orientation soit prise et que le chantier puisse s'ouvrir rapidement.

Le SNOPA CGT va continuer de mettre la pression. Nous allons rappeler au directeur de cabinet de la ministre des transports : M.PAPINUTTI **ses engagements** pris lors de notre [rencontre bilatérale du 14 décembre 2017](#) pour qu'une orientation (statut rénové ou fonctionnarisation) soit prise fin janvier début février.

Sur ce chantier, le SNOPA CGT demande en préalable une **table ronde avec les employeurs** pour fixer des objectifs pérennes sur nos missions, métiers, emplois. Nous sommes toujours dans l'attente d'une convocation de l'administration, la DRH s'étant engagée à répondre favorablement à notre demande.

D'autres sujets de l'agenda social concernent les OPA

La prise en compte de la pénibilité et traçabilité à l'exposition amiante : les OPA sont doublement concernés. Les OPA sont confrontés à des métiers insalubres, pénibles, dangereux. Les OPA disposent d'un départ anticipé amiante (C3A) mais il ne concerne que les OPA qui ont une maladie déclarée ou les OPA ayant travaillé dans la construction navale (services maritimes). Nous devons nous battre pour le faire étendre à tous ceux qui ont été exposés (ateliers mécanique, secteur routier (amiante dans les enrobés)...)

Accidentalité : prévention des risques et gestion des situations individuelles : les OPA comme leurs camarades fonctionnaires sont confrontés aux accidents de services, leur protection fonctionnelle et leur suivi doivent être assurés.

Action sociale : référencement des mutuelles : le SNOPA CGT reste vigilant pour que la protection sociale des agents ne soit pas livrée en pâture aux assurances privées et que le niveau de protection soit optimale. La participation du ministère restant un enjeu majeure pour ce référencement.

Conditions de travail et temps de travail : chantier où nous devons être présents car la baisse des effectifs a eu des conséquences désastreuses sur les conditions de travail des OPA

Mise en place d'une stratégie ministérielle et développement des compétences et de formation professionnelle : dans un contexte où l'évolution technologique est un enjeu majeur pour notre catégorie professionnelle, le SNOPA veillera que les OPA ne soient pas oubliés en termes de formations.

Chat échaudé craint l'eau froide !

C'est la 3^{ème} fois que le chantier statutaire des OPA est inscrit à l'agenda social du ministère. Les deux premières fois sont restées sans suite.

Si nous voulons un avenir pour les OPA, il ne doit pas rester sans suite car le statu quo actuel est en train de nous condamner à court terme.

Le SNOPA CGT s'emploie par tous les moyens que le chantier démarre. Mais c'est ensemble que nous devons mettre la pression dans nos ateliers, dans nos services, dans nos établissements, dans les directions ministérielles, dans les cabinets ...!

Ensemble avec le SNOPA CGT

Défendons nos missions – nos emplois – notre statut !